

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024-n°379-S

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de **l'Entreprise RAMERY RESEAUX HAINAUT CAMBRESIS – ZA du Bas PRE- rue Jean Jaurès- RAISMES (59590)** qui souhaite réaliser des travaux pour la suppression de branchements gaz – **rues Germinal et Fernandel** à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

A partir 16 décembre 2024 et pour une durée de 32 jours, **l'Entreprise RAMERY** est autorisée aux travaux mentionnés ci-dessus, **rues Germinal et Fernandel** à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Restriction sur voie courante dans les deux sens de circulation
- empiètement sur chaussée : largeur de voie maintenue : 3m
- la circulation est limitée à 30km/heure
- le stationnement et le dépassement seront interdits

Article 3.

Les services de l'Entreprise RAMERY RESEAUX HAINAUT CAMBRESIS se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et se chargeront d'aviser les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur **l'Entreprise RAMERY RESEAUX HAINAUT CAMBRESIS**
- Monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 13 décembre 2024

Le Maire

Publié sur le site de la ville le 18 décembre 2024

Jean-Michel SZATNY

